



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE**

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 février 2025, le projet de règlement 250-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 250-2024 vise à ajuster la répartition spatiale des grandes affectations « Villégiature développement » (VD), « Villégiature consolidation » (VC) et « Rurale » (RUR) de la Municipalité d'Entrelacs.

La présidente de la Commission aménagement et environnement, conjointement avec la représentante du service d'aménagement, tiendra une assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Lieu : MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Date : 7 avril 2025
Heure : 17 h

Le projet de règlement 250-2024, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC.

Donné à Rawdon, ce 28^e jour de février deux mille vingt-cinq.

Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière